



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission d'étude

Concernant le préavis municipal no 04 / 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 04 / 2018 , **demande de crédit d'étude pour la réfection des routes de Lausanne et Moudon**, composée de Christine Bise Demay, Sandrine Herminjard, Daniel Bize, André Locher et Christophe Rebetez, s'est réunie le 15 février 2018, au bâtiment communal d'Oron-la-Ville.

La commission remercie Monsieur Daniel Sonnay, Municipal, d'avoir accepté de participer à cette séance.

Situation:

Afin de poursuivre les travaux entrepris au bas de la route de Lausanne, la Municipalité souhaite effectuer la réfection depuis la proximité du pont sur la Broye jusqu'au giratoire de la Migros.

Quant à la route de Moudon, son état nécessite aussi que l'on s'y penche, afin de déterminer les coûts et l'éventuelle planification.

Le préavis Municipal indique qu'il y a lieu d'effectuer des études, qu'il faut financer.

L'ordonnance fédérale sur les degrés de sensibilité aux bruits impose une modification des revêtements des routes, pour diminuer les nuisances sonores.

Les services doivent être refaits, en majorité de manière complète.

Force est de constater que cela fait plusieurs années qu'il est envisagé d'engager des travaux de réfection, tant l'état des chaussées se dégrade.

Il y a bien eu régulièrement de l'entretien, mais de façon ciblée pour colmater les fissures du revêtement.

Aussi le secteur nord de la route de Moudon, uniquement, a été refait par l'état de Vaud en été 2011.

La Municipalité sollicite le conseil communal afin d'engager un processus de réfection important.

Les travaux sont envisagés pour 2019.

Coûts

Chaque secteur à étudier nécessite un montant de CHF 40'000.- .

Le montant total du crédit d'étude demandé dans le préavis est de CHF 80'000.-



Objectifs :

- 1- Définir les services nécessaires
- 2- Calculer les montants à engager pour ces travaux
- 3- Déterminer la planification des travaux
- 4- Préparer un préavis de demande de crédit d'ouvrage au conseil communal.

Analyse :

Une visite sommaire relève qu'il sera bientôt urgent d'agir.

En effet, l'état de dégradation en surface est tel, avec les tonnages plus élevés et l'augmentation du nombre de véhicules, que les routes en question ne peuvent plus faire face au trafic actuel.

Aussi, la pose d'un enrobé phono absorbant aura un impact positif pour les riverains.

Il est effectivement temps d'agir, et la commission encourage la Municipalité à effectuer ces études le plus rapidement possible.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 04/2018 tel que présenté.

Oron-la-Ville, le 15 février 2018





Christine Bise Demay

Ch Bise Demay

Sandrine Herminjard

S Herminjard

Daniel Bize

D Bize

André Locher

A Locher

Rebetez Christophe

Rebetez Christophe

